

ANNEXE I

(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES BASSINS VERSANTS DU LAC DES ROCHES ET DE LA RIVIÈRE DES SEPT PONTS

SECTION I

CONTEXTE ET LOCALISATION DES TRAVAUX

1. Ce projet s'inscrit dans la continuité du plan de gestion intégrée du bassin versant la rivière des Sept Ponts réalisé par la Ville de Charlesbourg en 1998. Il vise à intégrer le plan de la rivière des Sept Ponts avec celui du lac des Roches qui reste à élaborer. Ces deux plans pourraient être fusionnés en un seul (phase 3) en fonction des décisions qui seront prises par la Ville à l'égard de l'approvisionnement en eau potable.

SECTION II

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Phase 1 – Portrait ciblé du bassin versant du lac des Roches

2. Le mandat est confié pour colliger les informations et caractériser les différentes composantes du bassin versant du lac des Roches, en s'attardant particulièrement aux éléments suivants :

- Le milieu physique comprenant la physiographie, la géologie et les dépôts meubles, le régime hydrique des sols, l'hydrographie et l'hydrologie;
- Le milieu biologique comprenant le couvert végétal et la faune;
- Le milieu humain comprenant la tenure des terres, la planification et la gestion du territoire, l'utilisation du territoire et les infrastructures actuelles et projetées;
- L'approvisionnement en eau comprenant une description du système d'alimentation en eau, soit infrastructures présentes et quantité et qualité de l'eau;

- Les besoins de protection comprenant les ressources à protéger (qualité de l'eau, quantité, aires d'intérêt particulier dans le bassin versant), l'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau et le milieu biophysique, de même que les contraintes à l'aménagement et à l'utilisation.

Phase 2 – Bilan du plan d'action et de suivi du plan de gestion intégrée de la rivière des Sept Ponts

3. Cette phase vise à examiner les actions accomplies ou non à ce jour en regard des recommandations incluses au plan de gestion de la rivière des Sept Ponts. Le mandataire verra à collecter les informations auprès des responsables municipaux, à en faire l'analyse et la compilation et à produire un rapport avec ses recommandations afférentes.

Phase 3 – Fusion des deux territoires dans un même plan de gestion

4. Ce contrat vise à fusionner dans un seul les plans des deux territoires, considérer à cet effet les informations issues des phases 1 et 2 et mettre à jour les objectifs en fonction des décisions qui seront prises concernant le traitement et l'alimentation en eau potable à la Ville lorsqu'elles seront disponibles. Le plan global qui sera l'extrait de cette phase comprendra une définition des objectifs visés pour ce territoire et les outils de gestion préconisés.

SECTION III

ESTIMATION DES COÛTS

5. L'estimation des coûts de ces travaux est la suivante :

1^o Phase 1 – Honoraires professionnels pour caractériser et décrire les composantes du bassin versant du lac des Roches	
• Milieu physique	2 000 \$
• Milieu biologique	2 000 \$
• Milieu urbain	2 000 \$
• Approvisionnement en eau	5 000 \$
• Besoins de protection	7 000 \$
SOUS-TOTAL : 18 000 \$	
2^o Phase 2 – Honoraires professionnels pour effectuer le bilan du plan d'action de la rivière des Sept Ponts	
• Compilation des informations	4 000 \$

• Analyse et recommandations	3 000 \$
SOUS-TOTAL : 7 000 \$	

3° Phase 3 – Honoraires professionnels pour l'élaboration d'un plan de gestion global	
• Élaboration et description des objectifs	4 000 \$
• Description des outils de gestion retenus et modalités de mise en œuvre	7 000 \$
SOUS-TOTAL : 11 000 \$	
4° Imprévus	4 000 \$
TOTAL : 40 000 \$	

Annexe approuvée le 10 mars 2003 par :

René Gélinas, directeur
Division de la qualité du milieu
Service de l'environnement